

RCS : NIMES  
Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00462  
Numéro SIREN : 810 108 969  
Nom ou dénomination : 2.M.I. AUTOMOBILES

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2022 sous le numéro de dépôt B2022/001920

Désignation de l'entreprise SASU 2.M.I. AUTOMOBILES Néant  \*

Adresse de l'entreprise 756 ROUTE D'UZES 30500 SAINT-AMBROIX

Numéro SIRET \* 8 1 0 1 0 8 9 6 9 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9		
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>	<b>Amortissements - Provisions</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>			
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	12 702	10 988	1 714	3 801	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	49		49	49	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>12 751</b>	<b>10 988</b>	<b>1 763</b>	<b>3 850</b>	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062	2 001		2 001	1 919	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	34 540	173	34 366	52 591
		Autres * (3)	072	074	3 184		3 184	1 103
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	3 995		3 995	2 773	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>43 720</b>	<b>173</b>	<b>43 547</b>	<b>58 386</b>
		<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>56 470</b>	<b>11 161</b>	<b>45 309</b>	<b>62 235</b>
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N NET</b>	<b>Exercice N-1 NET</b>			
				<b>1</b>	<b>2</b>			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		500		500		
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		50		50		
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * (131))	131	132		15 907		11 032	
	Report à nouveau	134		5 847		5 847		
	Résultat de l'exercice	136		(9 280)		4 875		
	Provisions réglementées	140						
		<b>Total I</b>	<b>142</b>		<b>13 024</b>		<b>22 304</b>	
		<b>Total II</b>	<b>154</b>					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		7 699		16 571		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... (169) 4 488)	169	172		24 586		23 361	
	Produits constatés d'avance	174						
		<b>Total III</b>	<b>176</b>		<b>32 285</b>		<b>39 932</b>	
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		<b>45 309</b>		<b>62 235</b>		
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 2.M.I. AUTOMOBILES

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le					
		13	1	2	2	0	2	0	1	9	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209				210	67	456	96	072	
	Production vendue { biens services * }	215				214					
		217				218	40	999	54	556	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222					
	Production immobilisée *					224					
	Subventions d'exploitation reçues					226	3	000			
	Autres produits					230	2	399		686	
	<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>					232	113	855	151	314	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	67	881	86	392
		Variation de stock (marchandises) *					236	(82)		(172)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240					
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)						242	20	091	20	476	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * )		243	2	354		244	2	896	2	817	
Rémunérations du personnel *						250	24	651	26	440	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	6	929	6	709	
Dotations aux amortissements *						254	2	087	3	136	
Dotations aux provisions						256					
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259				262		9		20		
	260										
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>					264	124	463	145	817		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270	(10	608)	5	496		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280		0		1		
	Produits exceptionnels (IV)				290		1	334			
	Charges financières (V)				294		6		4		
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347				300					
		348									
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306				618		
	<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>				310		(9	280)	4	875	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312				314	9 280		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318						
	Provisions non déductibles *				322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324						
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330						
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (Part de loyers dispensés de réintégration)	248			251						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	249									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44, sexties)	986									
	Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987			127						
	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)					138					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981			991						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)										
Divers* ZFA NG dont (44 quaterdecies)	345			346							
Investissements outre-mer	344										
Crédence due au report en arrière du déficit											
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)				993							
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G											
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352				354	12 280		
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356						
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :								360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370				372	12 280		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2.M.I. AUTOMOBILES

Néant  \*

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	10 202	442		444		446	10 202	10 202
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	2 500	462		464		466	2 500	2 500
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	49	482		484		486	49	49
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>12 751</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>12 751</b>	<b>12 751</b>
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	7 824	532	1 253	534		536	9 077	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	1 077	552	834	554		556	1 911	
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>8 901</b>	<b>572</b>	<b>2 087</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>10 988</b>	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>	<b>589</b>	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594	595	
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2.M.I. AUTOMOBILES

Néant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650	173	652		654		656		173	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680	173	682		684		686		173	

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	12 280
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	12 280

## III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996		

## IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380		
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374		21 691
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		15 450
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2.M.I. AUTOMOBILES		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01/01/2020	et clos le : 31/12/2020	Durée en nombre de mois
		1   2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel * :	376	1
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
<b>TOTAL I</b>	106	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>TOTAL 2</b>	144	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
<b>TOTAL 3</b>	152	
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *
		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		186
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.</small>		

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

# **SASU 2.M.I. AUTOMOBILES**

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 500 €  
SIÈGE SOCIAL : 756 route d'Uzès - 30500 SAINT-AMBROIX  
RCS NIMES 810 108 969

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un,

Le trente juin,

A 18 h 00,

Mademoiselle BESSE Manon, actionnaire unique de la société par actions simplifiée unipersonnelle 2.M.I. AUTOMOBILES au capital de 500 €, divisé en 100 actions de 5 €, dont le siège social est à 756 route d'Uzès – 30500 SAINT-AMBROIX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés R.C.S. NIMES 810 108 969 est la présidente de ladite société.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle BESSE Manon, Présidente actionnaire.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR :**

- ◆ Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- ◆ Affectation du résultat de l'exercice,
- ◆ Approbation de la rémunération de la gérance,
- ◆ Questions diverses,
- ◆ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- ◆ l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2020,
- ◆ le rapport de gestion établi par la gérance,
- ◆ approbation de la rémunération de la gérance,
- ◆ Le texte des projets de résolution soumis à l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Cette lecture terminée, la présidente déclare la discussion ouverte.

MB

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de la Présidente sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2020, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

Conformément à la proposition de la présidence, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un déficit de **(9 280) €**

Affectation proposée par la Présidente :

- **Report à nouveau ..... (9 280) €**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée constate que la Présidente ne s'est attribuée aucune rémunération au cours de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée constate qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **CINQUIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.*

*De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents ou leur mandataire.*

M. BESSE 

# SASU 2.M.I. AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 500 €

SIÈGE SOCIAL : 756 route d'Uzès - 30500 SAINT-AMBROIX

RCS NIMES 810 108 969

## RAPPORT DE GESTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

Mademoiselle,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales, à l'effet de vous rendre compte de l'activité de notre société ainsi que des résultats de notre gestion et pour soumettre à votre approbation, les comptes clos le 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale a été convoquée suivant les formes statutaires ; tous les documents, pièces et renseignements ont été mis à votre disposition dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

### I/ SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

Les produits d'exploitation hors taxes réalisés au cours de l'exercice se sont élevés à **113 855 €** contre **151 314 €** l'exercice précédent.

Compte tenu des charges d'exploitation qui se sont élevées à : **124 463 €**

Le résultat d'exploitation ressort à **(10 608) €**

Le résultat financier étant de **(6) €**

Le résultat exceptionnel étant de **1334 €**

et l'impôt sur les bénéfices de **0 €**

il en découle un **résultat net de (9 280) €**

### II/ ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Nous n'avons aucun fait à signaler susceptible de remettre en cause le résultat dégagé au 31 décembre 2020 ou de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

### III/ PRÉSENTATION DES COMPTES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Le bilan et les comptes annuels que nous vous soumettons ont été établis suivant les mêmes méthodes d'évaluation que ceux des exercices précédents.

### IV/ AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de **(9 280) €** de la manière suivante :

- Report à nouveau ..... **(9 280) €**

MB

## **V/ RAPPELS DES RÉSULTATS ET DES DIVIDENDES**

*Rappel des résultats des cinq derniers exercices :*

<b>EXERCICES</b>	<b>BÉNÉFICE/PERTE</b>	<b>RÉSULTAT</b>
<b>31/12/2019</b>	BÉNÉFICE	4 875 €
<b>31/12/2018</b>	BÉNÉFICE	2 321 €
<b>31/12/2017</b>	BÉNÉFICE	2 510 €
<b>31/12/2016</b>	BÉNÉFICE	6 251 €
<b>31/12/2015</b>	BÉNÉFICE	5 847 €

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été fait de distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et de donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions soumises à vos suffrages.

La Présidente



# **SASU 2.M.I. AUTOMOBILES**

**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 500 €**  
**SIÈGE SOCIAL : 756 route d'Uzès - 30500 SAINT-AMBROIX**  
**RCS NIMES 810 108 969**

## **EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021**

### **RÉSOLUTION**

L'assemblée, statuant sur l'emploi du résultat de l'exercice arrêté le 31 décembre 2020, s'élevant à **(9 280) €**, décide de l'affecter de la manière suivante :

**Report à nouveau ..... (9 280) €**

Il ne sera procédé à aucune distribution de dividende aux actionnaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La Présidente

